

AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **6 mai 2026 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur la dérogation mineure suivante:

1.	Numéro de cadastre :	4 467 693
2026-020	Numéro d'immeuble :	Chemin Harold, Sutton
	Nature et effet de la demande :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Autoriser une marge d'implantation des constructions et des ouvrages résidentiels à 5 mètres d'un secteur de fortes pentes au lieu de 10 mètres, comme indiqué au <i>Règlement de zonage 115-2, section 3,2, chapitre 10.</i> 2. Autoriser l'implantation des constructions et des ouvrages résidentiels à 10 mètres d'une aire déboisée au lieu de 20 mètres, comme indiqué au <i>Règlement de zonage 115-2, section 4,3, paragraphe b), chapitre 10.</i> <p>Il est possible de consulter un document explicatif sur la page web suivante : https://sutton.ca/wp-content/uploads/2026/04/Document-de-presentation-DM-Harold_4-467-693.pdf</p>

Tout intéressé, pour se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, doit se présenter à la séance et s'y exprimer sur le sujet lors de la présentation de ce point.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 21^e jour du mois d'avril de l'an 2026.

Geneviève Bonnichon, LL.B, notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques